

Commission de régulation de l'énergie

Délibération du 27 septembre 2011 portant vérification de la conformité du barème proposé par Gédia au 1^{er} octobre 2011 à la formule tarifaire fixée par l'arrêté du 29 décembre 2010

NOR : CREE1126401V

Participaient à la séance : Philippe de LADOUCKETTE, président, Olivier CHALLAN BELVAL, Frédéric GONAND, Jean-Christophe LE DUIGOU et Michel THIOLLIÈRE, commissaires.

Conformément au décret n° 2009-1603 du 18 décembre 2009 relatif aux tarifs réglementés de vente de gaz naturel, la Commission de régulation de l'énergie (CRE) a été saisie par Gédia, le 7 septembre 2011, d'une proposition de barème pour ses tarifs réglementés de vente de gaz naturel en distribution publique au 1^{er} octobre 2011. Ce barème figure en annexe de la présente délibération.

1. Barème proposé par Gédia

Par rapport au barème en vigueur, applicable depuis le 1^{er} juillet 2011, cette proposition répercute l'évolution des coûts d'approvisionnement de Gédia depuis cette date, estimée par le fournisseur à $-0,033$ c€/kWh en application de la formule en vigueur.

2. Observations de la CRE

L'arrêté du 29 décembre 2010 fixe la formule de calcul de l'évolution du coût d'approvisionnement de Gédia, qui s'approvisionne au tarif STS de GDF Suez.

La CRE a vérifié que l'application de cette formule entre le 1^{er} juillet 2011 et le 1^{er} octobre 2011 correspond à une baisse de $-0,033$ c€/kWh. Cette baisse est répercutée de manière différenciée sur les parts fixes et variables des tarifs, afin de tendre vers une couverture des coûts par tarif.

3. Conclusion

La CRE constate que le barème déposé par Gédia est conforme à la formule tarifaire fixée par l'arrêté du 29 décembre 2010.

La présente délibération sera publiée au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 27 septembre 2011.

Pour la Commission de régulation de l'énergie :

Le président,
P. DE LADOUCKETTE

A N N E X E

TARIFS DE VENTE DU GAZ NATUREL DE GÉDIA APPLICABLES AU 1^{er} OCTOBRE 2011 (HORS TVA ET HORS CTA)

TARIFS	PRIX
Tarif Base Abonnement mensuel en € Prix du kWh en c€	2,92 6,38
Tarif B0 Abonnement mensuel en € Prix du kWh en c€	4,17 6,17
Tarif B1 Abonnement mensuel en € Prix du kWh en c€	12,92 5,12
Tarif B2l	

TARIFS	PRIX
Abonnement mensuel en € Prix du kWh en c€	15,51 5,09
Tarif B2S Abonnement mensuel en € Prix du kWh d'hiver en c€ Prix du kWh d'été en c€ Réduction du prix du kWh pour consommation > 1 GWh en c€	79,17 5,067 4,535 0,175